

HISTOIRE FORESTIÈRE DE LA CÔTE-NORD

L'ÈRE DES PAPETIÈRES (2^e partie de 3)

Par **Cyrille Gélinas**, historien et collaborateur de longue date de la SHFQ
et **Gérard Lacasse**, directeur général de la SHFQ



Formabois et Services Québec ont requis les services de la Société d'histoire forestière du Québec pour prononcer une conférence lors d'une rencontre de la Table forêt de la Côte-Nord le 11 avril 2019 à Baie-Comeau. La revue Histoires forestières du Québec vous présente le 2^e volet de la recherche réalisée afin de préparer cette conférence. À l'aube du XX^e siècle, la Côte-Nord s'apprêtait à entrer dans l'ère des papetières.

PRÉAMBULE

Le commerce du bois avant le XIX^e siècle

Le commerce du bois de la Nouvelle-France vers la France n'a jamais été rentable et il est demeuré une activité économique marginale. Le commerce du bois n'évolua pas davantage dans les premières décennies du régime britannique, mais les guerres napoléoniennes au début des années 1800 modifièrent le commerce international. Se privant volontairement des bois scandinaves, les Britanniques se tournèrent alors vers leurs colonies nord-américaines pour obtenir le bois nécessaire à la construction de leur flotte.

Les tarifs préférentiels mis en place par Londres afin de stimuler le commerce persistèrent après les guerres pour finalement être abolis dans les années 1840. Cette décision aurait pu être catastrophique pour l'exploitation forestière canadienne. Toutefois, les États-Unis connaissaient alors une forte croissance démographique. Pour satisfaire leur demande, ceux-ci firent appel aux bois provenant du Canada.

C'est dans ce contexte que débuta l'exploitation forestière sur la Côte-Nord. Toutefois, un obstacle devait être aplani : la Compagnie de la Baie d'Hudson régnait en maître sur ces territoires depuis la conquête britannique en 1759. Elle les réservait au commerce des fourrures. Londres révoqua le privilège de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1863.

XIX^e siècle :

Les premières scieries sur la Côte-Nord

L'exploitation forestière nord-côtière au début du XIX^e siècle commença par des scieries qui s'établirent à l'embouchure des affluents du fleuve. Ceci facilita le chargement du bois sur les navires, les goélettes et les barges qui prenaient la direction soit de l'Atlantique, de Québec, de Montréal ou des États-Unis par le canal Chambly et le lac Champlain, ou les canaux menant vers les Grands Lacs.

La multiplication des scieries vivifia la démographie régionale. Chaque scierie donnait pratiquement naissance à un petit village côtier.

Mais après 1920, il ne resta plus sur la Côte-Nord que des scieries de petite et parfois de moyenne capacité. La fermeture d'une scierie dans un village mono-industries entraînait des ponctions sévères dans la démographie d'une localité, causant le plus souvent une désertion totale. Comme nous le verrons plus loin, des usines de sciage de bonne capacité s'implanteront plus tard au cours du XX^e siècle, dans un effort de diversification et de réorganisation de l'allocation de la matière ligneuse des forêts publiques, mais à l'aube du XX^e siècle, la Côte-Nord s'apprêtait à entrer dans l'ère des papetières.

Histoire forestière de la Côte-Nord



Source : Fonds d'archives des Eudistes.

L'ÈRE DES PAPETIÈRES

L'arrivée des pâtes et papiers au début du XX^e siècle

Le nombre de rivières à haut potentiel énergétique sur la Côte-Nord laissait entrevoir un avenir industriel florissant. Mais dans un premier temps, les événements ne se déroulèrent pas ainsi. Si les scieries transformaient sur place la matière ligneuse locale, cela ne fut pas le cas au début pour le bois destiné aux pâtes et papiers. En fait, le bois à pâte quitta davantage la Côte-Nord sous forme de bûches qu'en rouleaux de papier.

Au début du XX^e siècle, les frères Clarke fondèrent Clarke City en y implantant une usine de pâte. En 1901, ils acquièrent plus de 2000 km² en concessions forestières¹ dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite, ainsi que les droits de l'endiguer pour y produire l'électricité nécessaire à l'usine et au village attendant. Le départ parut prometteur pour la région.

Fait important, en 1910 le gouvernement du Québec imposait un embargo sur l'exportation hors Canada à l'état brut du bois coupé sur les terres de la Couronne. Les industriels américains se virent obligés, à la suite de cette loi, de construire leurs usines au Canada pour fabriquer le papier.

De nombreux facteurs peuvent expliquer le choix d'une localité dans l'établissement d'une usine de pâtes et papiers, dont un approvisionnement en bois à proximité et l'accès à un réseau électrique suffisant ! C'est ainsi que les Cantons-de-l'Est, la Mauricie, Portneuf, l'Outaouais et la région de Québec virent se multiplier les premières usines, mais pas la Côte-Nord. Les installations de Clarke City ne créèrent pas un effet d'entraînement. Il fallut attendre quelques décennies avant que se construise une nouvelle usine de papier.

Si le bois non ouvré ne pouvait plus prendre le chemin des États-Unis, il pouvait néanmoins circuler librement sur le territoire canadien et, à plus forte raison, québécois². Les producteurs de pâtes et papiers d'ailleurs au Québec ne se privèrent pas pour puiser dans les réserves nord-côtières ou pour les immobiliser volontairement en attendant d'épuiser les forêts localisées plus près de leurs usines.

Presque toutes les grandes papeteries furent présentes sur la Côte-Nord. Et pour cause, le fleuve Saint-Laurent facilitait le transport fluvial des bois vers les autres régions papetières.



Source : Fonds d'archives des Eudistes

La St Lawrence Paper Mill, qui exploitait une usine à Cap-de-la-Madeleine, était présente dans les bassins des rivières Magpie, Saint-Jean et Betsiamites. En 1927, elle acheta, dans le secteur de Baie-Trinité, quelque 2100 km² supplémentaires de territoire forestier. Elle y construisit une usine d'écorçage afin de réduire les coûts de transport vers Trois-Rivières. Dans les années 1920, la St Regis Paper s'installa dans le bassin de la rivière Godbout, récoltant des milliers de cordes de bois. Elle fit, un temps, de l'écorçage sur

¹ Pour en savoir plus sur le régime des concessions forestières, voir le [rapport de Michel Duchesneau produit pour la Commission Coulombe](https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=25626) en 2004 : https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=25626

² Depuis 1947, les bois des forêts publiques du Québec doivent être transformés au Québec avant leur exportation. Source : Histoire forestière du Canada. 2012. G. Paillé, p. 79

place. La CIP acquit par enchères des concessions dans le bassin de la rivière Pentecôte. D'autres concessionnaires présents sur la Côte-Nord, comme la Donnacona Paper, la Consolidated Paper, l'Anglo Canadian Pulp and Paper, la Brown Corporation, la Brompton Pulp and Paper et quelques autres exportaient d'énormes quantités de bois hors de la région.

Mince consolation, diront certains observateurs, les compagnies qui approvisionnaient leurs usines du centre du Québec avec du bois de la région devaient construire des infrastructures: camps, barrages, écluses, glissoirs, quai pour le chargement du bois, chemins, etc. Ces travaux étaient source d'emplois pour les populations locales, mais assurément moins qu'une usine de pâtes et papiers. De plus, les salaires payés par les usines de pâtes et papiers étaient beaucoup plus élevés.

En 1922, le gouvernement obligea les concessionnaires forestiers à réaliser l'inventaire forestier de leurs concessions. À partir des données recueillies, ceux-ci devaient préparer un plan d'aménagement décennal. C'est à partir des données d'inventaire que l'on pouvait fixer les volumes annuels de coupe et, en conséquence, la possibilité de la forêt³. Les compagnies mirent plus d'une dizaine d'années et certaines compagnies davantage, pour se conformer à cette nouvelle règle et même à respecter leur propre plan d'aménagement.

Le début cahoteux de l'octroi des concessions forestières

Au cours des années 1920, le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau accordait d'une manière plutôt anarchique les concessions forestières et les permis de construction d'usines de pâtes et papiers. Pendant ce temps, les papeteries ont fait preuve d'incapacité à s'entendre sur le prix du papier et les quotas de production.

Il s'ensuivit une surproduction qui engendra une importante crise. La surcapitalisation des papeteries contribua à fragiliser nombre d'entre elles qui ne

résistèrent pas au krach boursier de 1929. Plusieurs papeteries fermèrent alors leurs portes ou furent entraînées dans le maelstrom des fusions.

Le premier ministre Taschereau en tira les conclusions suivantes: si les papeteries n'arrivaient pas à se discipliner, le gouvernement verrait à y suppléer. Il imposa des prix planchers sur la pâte et le papier, mais en vain. La CIP, la plus puissante de toutes les compagnies, brisait les ententes dès que cela lui convenait.

Le premier ministre bloqua alors tout projet d'expansion de l'industrie des pâtes et papiers afin d'éviter de nouveau la surproduction dès que les affaires reprendraient après la crise. Il décida de ne plus accorder de nouvelles concessions forestières ni de permis de construction d'usine. Toutefois, les ingénieurs des papeteries concevaient des machines toujours plus performantes. Sans agrandir l'usine, on modifiait les machines ou on les remplaçait et, dès lors, la production augmentait.

La rationalisation des territoires concédés et le regroupement des concessions forestières

Au milieu des années 1920, les nombreuses décisions du gouvernement sans réelle planification firent apparaître certaines ratées du régime des concessions forestières tel qu'appliqué à l'époque. La distribution des concessions s'était faite d'une manière anarchique depuis le 19^e siècle, souvent au gré des pressions politiques. On voyait des territoires forestiers aux contours variables et curieusement localisés. De plus, la présence de plusieurs exploitants dans un même bassin versant créait souvent des difficultés de bon voisinage.

Certaines compagnies, galvanisées par une vente aux enchères qui leur semblait stratégique, acquéraient des territoires de coupe qu'elles savaient ne pouvoir exploiter sur une base rentable à court terme. L'important alors était d'assurer l'approvisionnement futur de la compagnie, advenant une croissance de la production. Bref, il s'ensuivit une profonde insatisfaction chez les papeteries et un casse-tête administratif pour l'État.

³ À cette époque on évaluait les possibilités de coupe pour en soutirer la capacité maximum établie d'après le taux de boisement y prévalant, et non pas en fonction de la possibilité future basée sur la capacité du sol et les effets de l'aménagement.

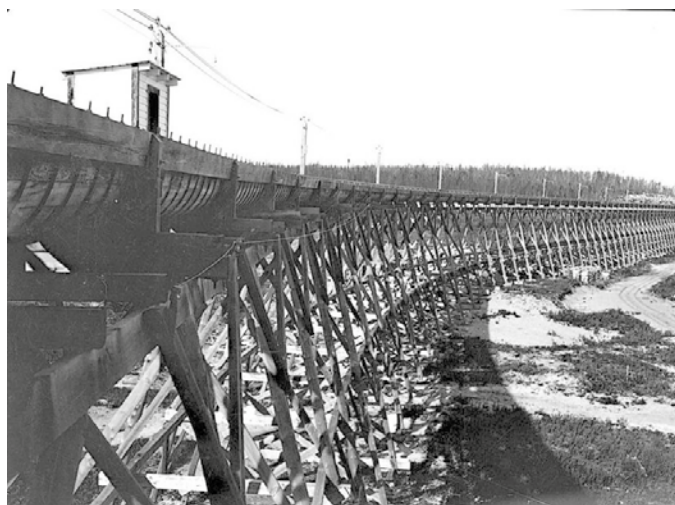
Histoire forestière de la Côte-Nord

Les compagnies souhaitaient regrouper en une seule unité leurs divers territoires d'approvisionnement, dans un effort de rationalisation, d'efficacité d'aménagement et de rentabilité. À première vue, ces regroupements semblaient souhaitables, mais ils pouvaient cacher une stratégie allant à l'encontre d'un sain aménagement de la forêt publique.

En 1926, avant la construction de son usine à l'embouchure de la rivière Manicouagan, l'Ontario Paper demanda au gouvernement de regrouper dans un seul bloc toutes ses concessions de ce bassin versant.

Comme le volume de bois à couper chaque année était calculé sur l'ensemble d'une concession forestière, la compagnie pouvait ainsi accroître la possibilité de son territoire d'approvisionnement et exploiter davantage les zones faciles d'accès au détriment des secteurs plus éloignés.

La stratégie de l'Ontario Paper était partagée par toutes les compagnies papetières. De cette façon, une entreprise pouvait « légalement » surexploiter une section de sa concession et ignorer le reste pour un temps. Cela lui évitait d'investir dans de coûteuses infrastructures : chemins, arboriducs, glissoirs, écluses, camps, etc.



Arboriduc Baie-Trinité 1932. Source : BAnQ.

Les chefs de district du Service forestier⁴ sur la Côte-Nord s'en plaignaient régulièrement. Ils trouvaient inacceptable que tant de bois se perde dans des concessions inexploitées, alors que de petites entreprises en cherchaient vainement.

Autre stratagème, les papetières faisaient suivre leur demande d'expansion territoriale de diverses considérations économiques et sociales. Elles faisaient miroiter l'augmentation des emplois contre la fermeture probable de l'usine en cas de refus.

Toujours en 1926, l'Ontario Paper informait le premier ministre qu'elle ne pouvait pas garantir de construire l'usine envisagée si les volumes alloués n'étaient pas augmentés :

« You will readily understand that we cannot guarantee to construct a mill which might be too large for the amount of wood available each year and our requirements in this respect would be 260 000 cords per annum as mentioned in placing before you the question of combining our properties into one unit. »

Si le Ministère permettait la coupe de 300 000 cordes annuellement, la compagnie prétendait être en mesure de construire une usine pouvant produire 200 tonnes de papier par jour, au lieu des 100 tonnes prévues. Elle ajouterait une annexe à ses installations pour fabriquer 20 000 tonnes de pâte au sulfite annuellement. Le gouvernement consentit à la demande de l'Ontario Paper, mais limita la coupe à 260 000 cordes par année.



Source : BAnQ.

4 Le Service forestier était sous le Département des Terres et Forêts de 1905 à 1961. C'est en 1961 qu'a été créé le Ministère des Terres et Forêts.

Quelques impacts du krach de 1929

Au début des années 1930, de nombreux ingénieurs forestiers du Service forestier étaient en chômage en raison de la crise. Le Département des Terres et Forêts profita de cette conjoncture pour faire l'inventaire de terres publiques vacantes pouvant intéresser l'industrie. C'était un travail difficile et très mal rémunéré. La Côte-Nord bénéficia particulièrement de ce programme spécial d'emplois qui visait les bassins des principales rivières de la région, comme la Manicouagan, Betsiamites, aux Outardes, Trinité, Pentecôte, Mingan, Moisie, Bersimis, etc.

Au cours de cette période, les grandes entreprises forestières voulaient profiter de la crise économique pour réduire leurs obligations financières envers le gouvernement. Coïncé entre l'écorce et l'aubier, l'État désireux de soutenir le développement économique régional voyait parfois sa marge de manœuvre subitement réduite quand les populations locales, leurs curés en tête, appuyaient les demandes des compagnies.

Nouvelles tentatives de consolidation des concessions forestières

En 1938, un rapport émanant du Service forestier proposait de consolider les concessions forestières afin de rationaliser les opérations sur le terrain. Le cas du bassin de la rivière Manicouagan que se partageaient la Quebec North Shore (Ontario Paper) sur la rive est et l'Anglo Canadian Pulp and Paper (Anglo) sur l'autre rive, fit école.

L'Anglo, qui régnait sur 6 500 km² à cet endroit, alléguait que le découpage des deux concessions ne satisfaisait aucune des deux parties. Elle proposait de céder près de 4 000 km² à la Quebec North Shore et recevoir en contrepartie l'équivalent dans le bassin de la rivière Sault-au-Cochon, dont elle avait acquis les concessions détenues antérieurement par la compagnie Price l'année précédente.

Si la Quebec North Shore et l'Anglo exploitaient en même temps leurs concessions de la Manicouagan, la rivière ne pourrait suffire au flottage de tous les billots. L'Anglo, qui n'avait jamais exploité sa concession de la Manicouagan, prétendait que le

bois dans ce bassin devait revenir à la population et l'usine de Baie-Comeau. Le Département des Terres et Forêts ne donna pas suite à cette demande.

En 1944, l'Anglo faisait part de son inquiétude quant aux intentions du gouvernement de concéder un autre territoire à la Quebec North Shore dans la partie inférieure du bassin de la Manicouagan. Les deux entreprises avaient acquis conjointement un territoire dans la partie inférieure du bassin afin d'y rationaliser le flottage. Si maintenant le gouvernement vendait à la Quebec North Shore un autre territoire dans ce secteur, cela romprait l'équilibre de force entre les deux compagnies en faveur de la Quebec North Shore. L'Anglo s'inquiétait aussi des rumeurs voulant que le gouvernement cède à des tiers les pouvoirs d'eau des premières chutes de la rivière. Elle redoutait que ces nouveaux joueurs, désireux de produire de l'électricité, changent le rapport de force au détriment des exploitants forestiers.

En 1940, la St Lawrence Paper Mills manifestait à son tour le désir de modifier son territoire d'approvisionnement. Elle se disait prête à céder divers territoires sur la Côte-Nord contre une nouvelle concession d'un seul bloc dans le bassin de la rivière Trinité. Elle revint à la charge en 1948, soit huit ans plus tard. Elle trouvait sa concession de la rivière Magpie, en face de l'île d'Anticosti, trop éloignée pour être exploitée sur une base rentable. Elle n'avait jamais exploité ce territoire. Elle voulait la rétrocéder au gouvernement ainsi qu'une autre au Lac-Saint-Jean pour un territoire voisin des concessions que détenait déjà la Lake St John Power and Paper Co. Un tel arrangement permettrait une plus grande synergie, la St Lawrence et la Lake St John ayant la même administration. La compagnie pressait le gouvernement d'en arriver rapidement à une entente, car sa source d'approvisionnement habituelle en Beauce, dans les concessions de la John Breakey, était quasiment épuisée.

En 1944, la Consolidated Paper acceptait de se départir de sa concession en Gaspésie afin d'alimenter l'usine de pâte au sulfite de la Gaspesia Sulphite. En retour, le gouvernement lui céda un territoire dans le haut de la rivière Portneuf sur la Côte-Nord. Mais voilà qu'en 1947 la Donnacona Paper, dont l'usine à Donnacona, située à l'ouest de Québec, était le principal soutien économique, craignait de manquer

Histoire forestière de la Côte-Nord

de bois. Selon elle, ses concessions de la rivière Jacques-Cartier ne suffisaient plus, elle désirait obtenir un territoire de 1 000 km² dans le bassin de la rivière Portneuf, dans le voisinage des exploitations de la Consolidated Paper.

Cette dernière en fut offusquée, car cela risquait de perturber ses opérations. Celle-ci avait déjà dépensé plus de 1 200 000 \$ en infrastructures dans la région, et voilà que tout serait compromis par l'arrivée d'un voisin gênant qui pourrait bloquer les entrées et les sorties de ses chemins d'accès.

On voit, par ces quelques exemples, que la gestion du territoire forestier commençait à se compliquer sérieusement.

Autres tentatives de corrections de plusieurs enclaves

En 1947, la Gulf Pulp and Paper s'y mettait à son tour, estimant que ses sources d'approvisionnement étaient mal situées dans le bassin de la rivière aux Bouleaux. Elle voulait céder divers terrains éparpillés, contre un bloc consolidé dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite.

Quand on traça les contours de certaines concessions, comme celle de la Quebec North Shore dans le bassin de la rivière Franquelin, on opta pour quelques raccourcis afin de réduire les frais d'arpentage, évitant ainsi de suivre une ligne naturelle qui aurait abouti à former des blocs cohérents. Il s'ensuivit un périmètre capricieux qui laissait des secteurs vacants, enclavés entre deux concessions et même à l'intérieur d'une même concession.



Chargement de pulpe Shelter Bay. Source: BANQ

La Quebec North Shore demanda de corriger ces anomalies en réunissant des terrains épars dans un seul bloc afin de lui permettre de récolter les bois isolés auxquels aucune autre entreprise n'avait accès.

Le Ministère cherchait à corriger les anomalies du passé, mais certaines étaient plus difficiles à corriger que d'autres. Plus à l'est, sur la Côte-Nord, la Seigneurie de Mingan bloquait tout développement industriel dans ce secteur. L'obstacle était de taille, soit une bande riveraine de 240 km de longueur sur 10 km de profondeur, une superficie de 2 400 km². Le gouvernement ne pouvait concéder aucun territoire au nord de la seigneurie, parce qu'elle bloquait tout accès au fleuve par les rivières s'y déversant.

Le propriétaire de la seigneurie voulait bien céder le territoire à l'État, mais il demandait en échange une superficie une demi-fois plus étendue que ce qu'il abandonnait à Mingan. Il convoitait les territoires des rivières Natashquan et Goynish, considérés comme des secteurs avec de grandes étendues très boisées. Il exigeait une exploitation libre de droits pendant les vingt premières années. Le gouvernement pourrait par la suite, mais progressivement, prélever des droits de coupe. Les discussions aboutirent finalement en 1950 par une loi qui sanctionna l'échange.

Autre fait qui compliquait le travail du Ministère: les grandes compagnies s'adonnaient régulièrement à outrepasser les limites de leurs concessions, soit par l'inadvertance d'un sous-traitant, soit par insouciance, soit délibérément, étant certaines de pouvoir s'entendre avec le Ministère en payant les droits d'usage habituels. C'était la politique du fait accompli.

Le bois de la Côte-Nord aux Nord-Côtiers !

La mise en réserve d'une partie des concessions forestières pour des besoins futurs des compagnies indisposait les populations qui voisinaient ces zones non exploitées.



M^{gr} Napoléon Labrie. Source: Fonds d'archives des Eudistes.

En 1948, l'évêque apostolique de la Côte-Nord, M^{gr} Napoléon Labrie, un fils de la région, lançait un débat qui couvrait depuis longtemps, portant sur la régionalisation ou, si l'on veut, sur l'utilisation par les Nord-Côtiers de leurs ressources naturelles, dont la forêt. Il déclarait d'emblée: « **Il y a assez longtemps qu'on vient dépouiller le Saguenay pour enrichir les autres. Nous voyons partir notre bois pour enrichir les Trois-Rivières et Québec, et même l'Ontario, on nous a jeté quelques sous des millions qu'ils ont rapportés à d'autres⁵.** »

Un ingénieur forestier consultant, Thomas Maher, parlait de la Côte-Nord comme de la dernière réserve à bois du Québec où la hache s'activait dangereusement. L'industrie, cependant, tenait un tout autre discours.

En 1961, le chef forestier de la Quebec North Shore estimait que la région pourrait accueillir dix papetières comme celle de Baie-Comeau. D'ailleurs, à cette époque, l'équipe libérale de Jean Lesage, nouvellement arrivée au pouvoir, versait dans l'optimisme et parlait d'implanter cinq nouvelles papetières dans cette région. La chose était imminente, clamait le ministre des Terres et Forêts Bona Arsenault.

Les inventaires forestiers du Ministère ne permettaient pas un regard aussi sombre que celui de Thomas Maher, bien que des gens puissent voir avec inquiétude le passage de tant de goélettes, de barges, de navires, de wagons, de camions chargés de bois quittant la région. Sans compter le bois transformé sur place.

Selon le Ministère, la possibilité forestière de l'ensemble de la Côte-Nord était loin d'être atteinte au début des années 1960. Pourtant les territoires de proximité étaient déjà bien exploités en plus de subir les assauts des insectes ravageurs, des feux et des pathologies diverses.

L'arrivée de REXFOR: Une nouvelle ère prometteuse?

Le 27 avril 1961, le gouvernement vota la **Loi pour la récupération du bois dans les terrains requis pour l'aménagement des rivières Manicouagan et aux Outardes**. La construction des grands barrages justifiait la création d'un organisme de récupération du bois sur les territoires qui allaient être inondés.

En 1969, cet organisme obtenait un mandat élargi et, le 12 février 1970, l'entité prenait le nom de REXFOR (Société de récupération et d'exploitation forestières). Son mandat était de récupérer et d'exploiter les bois en perte sur les terres de la Couronne, pas seulement dans les zones inondées, et de valoriser des terrains à vocation forestière par des mesures sylvicoles. Cela impliquait les peuplements affectés par des ravageurs, des feux, des agents pathogènes et même la coupe dans les forêts jugées décadentes ou simplement à maturité.

5 Lettre ouverte parue dans le journal Le soleil du 3 décembre 1948 page 13. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3297373>

Histoire forestière de la Côte-Nord

Dans le cadre des 100 000 emplois promis par le gouvernement Bourassa, REXFOR s'associait à Quebec North Shore en 1976 dans un projet d'usine de sciage d'une capacité de 100 millions de pmp/an, avec une perspective de 700 emplois. Le propriétaire actuel Produits forestiers Resolu a fermé récemment cette usine de façon temporaire.

REXFOR a investi dans plusieurs projets, certains s'avérant rentables, d'autres pas. En 1974, cet organisme s'est associé avec la multinationale ITT et sa filiale Rayonnier dans un projet d'usine de pâtes au sulfite à Port-Cartier. En 1979, ITT fermait les portes, dans un contexte d'un marché mature, et ce malgré

les 19 millions de dollars investis par REXFOR. Cette dernière tenta de récupérer sa mise, mais en vain. Plusieurs tentatives de remise en production de cette usine au cours des années suivantes par divers acquéreurs ont échoué. L'usine ferma définitivement en 2006.

Dans le prochain numéro de la revue *Histoires forestières du Québec*, la troisième partie de l'article sur l'Histoire forestière de la Côte-Nord traitera spécifiquement de l'Ontario Paper et de son usine nord-côtière la Quebec North Shore établie à Baie-Comeau et qui commença ses opérations en 1937.

MERCI À NOTRE PARTENAIRE

AS-TU TON APPLI?
l'application mobile qui vous accompagne en forêt

Disponible sur **App Store** | Disponible sur **Google Play**

SOPFEU
www.sopfeu.qc.ca